



AVIS PUBLIC

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné que lors de la séance ordinaire du Conseil municipal, le 14 avril 2015 à 19h30 en la salle du Conseil municipal située au 2490, rue de l'Église à Val-David (Qc) J0T 2N0, le Conseil devra statuer sur les deux (2) demandes de dérogation mineure suivantes :

1. **Nature et effet** : permettre que la façade de l'abri d'auto attenant au bâtiment principal dépasse de 0,47 mètre le plan de façade principal du bâtiment, alors que le règlement prescrit que la façade de l'abri d'auto n'excède pas un (1) mètre.

Désignation de l'immeuble :

Lot 2 990 664 / chemin de la Rivière

2. **Nature et effet** : permettre l'implantation d'un balcon à une distance de 0,13 mètre de la limite de terrain alors que le règlement prescrit une distance de deux (2) mètres de la limite de terrain.

Désignation de l'immeuble :

Lot 2 989 623/ 1652, mtée du 2^e rang

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil relativement à ces demandes.

Donné à Val-David, ce 18 mars 2015
Bernard Généreux
Directeur général et secrétaire-trésorier